

Image not found or type unknown



CONSTRUCTION MAISON BOIS BATIMENT DE FRANCE

Par **LHOMME ARTOIS**, le **04/08/2015** à **09:11**

Bonjour

Actuellement, nous faisons construire une maison ossature bois dans un village classé bâtiment de France.

Nous avons présenté notre projet avec une couleur bardage or ils souhaitent que nous modifions la couleur (couleur pierre) (nous n'avons pas eu besoin de renvoyer les dossiers). A ce jour nous aimerions mettre deux couleurs (pas de couleurs pétantes) ton pierre comme demandé avec un mélange de gris clair (qui pourrait ressembler à une frise)

Que risquons-nous si nous ne faisons pas comme demandé par les bâtiments de France ???

Cordialement